

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte-rendu séance précédente

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la précédente séance.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Compte-rendu séance 4 du 26/02/26.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:22:36

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2025

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2025 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:23:39

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Restructuration/eau : convention relative à l'alimentation en eau du chantier dans le cadre des travaux de restructuration du collège Condorcet avec l'entreprise SDE, titulaire du lot 4 gros œuvre- démolition- fondations spéciales et gestionnaire du compte prorata pour les travaux de restructuration. Date d'effet : à la mise en place du sous-compteur. Validité : durée des travaux de restructuration du collège

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20252026_38_0380067S_260401095533

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Restructuration/eau

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 38

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dons du Foyer Socio-Educatif pour :

-Transport pour la sortie scolaire des latinistes au musée gallo-romain à Lyon, 19/05/2026 : don de 653,40€
-Transport pour la sortie scolaire de deux classes de 3ème au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors, 02/06/2026 : don de 497,20€

Soit un total de 1 150,60€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:24:58

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs complémentaires dégradations pour l'année 2026 :

Pochette anti-ondes verrouillable pour smartphones

Perte ou dégradation : 15€

Borne de déverrouillage pour pochettes anti-ondes

Dégradation : 65€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:25:31

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Journée d'accueil des futurs 6ème

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les modalités d'organisation de la journée d'accueil des futurs 6ème.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Futurs 6ème, journée d'accueil : 30/04/2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:26:00

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

Exécuté le 15/04/26

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Futurs 6ème, journée d'accueil "comme en 6ème" : 30/04/2026 : journée banalisée pour le niveau 6ème sauf pour les élèves délégués.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:26:26

BIEN_20252026_42_0380067S_260401100142

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Organisation du temps scolaire Futurs 6ème, journée
Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S
Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement de l'acte : 42
Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation
Décision : Validation sans observation
Commentaire :
Pièce(s) jointe(s) : Non
Observations :

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Diplôme national du brevet 2026 - épreuve orale

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les modalités d'organisation de l'épreuve orale du diplôme national du brevet 2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DNB 2026 épreuve orale : 10/06/2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:26:50

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

Exécuté le 15/04/26

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2026

Réuni le : 26/03/2026

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DNB 2026 épreuve orale : 10/06/2026 : matinée banalisée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Norm : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 31/03/2026 15:27:11

BIEN_20252026_44_0380067S_260401103704

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Organisation du temps scolaire DNB 2026 épreuve ora

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 44

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Objet : Transmission du compte financier

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2025-2026

Agence comptable de rattachement (préciser la dénomination et le numéro UAI) :

LYCEE PIERRE BEGHIN - 0383119J

Informations générales sur le compte financier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment ses articles L.421-11 à L.421-19-16 et R.421-57 à R.421-78-2

Vu

- la délibération n° 36 du conseil d'administration du 26/03/2026 relative à l'arrêt du compte financier 2025.
- la délibération n° 37 du conseil d'administration du 26/03/2026 relative à l'affectation du résultat.

Le chef d'établissement transmet le compte financier de l'exercice 2025

Observations du conseil d'administration sur le compte financier []

Observations de l'agent comptable sur le compte financier []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6